



2023 / 94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE QUATORZE DÉCEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS A VINGT HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique – DUNAND François – GROS Claudine – GUILLARD Paul - JAY Hélène – KALIAKOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX-MOLLARD Alain – VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique
Mme GERMANAZ Sylvie à Mme BRUNOD Aurore
M. GROGNIET Jean-Christophe à M. VORGER Jean-Michel
Mme MORARD Ghislaine à Mme RELIER Annie

Date de Convocation :
7 décembre 2023

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 19
Votants : 23

EXCUSÉ : M. GSELL Bernard

Madame Claudine GROS est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Contrat de partenariat public-privé pour un consortium d'études relatives à l'aménagement d'une desserte de gaz - Soutien à l'activité électrométallurgique

Depuis 2019, les collectivités et les industriels concernés ont engagé une initiative destinée à maintenir – et, dans l'avenir à conforter - l'activité électrométallurgique de la Tarentaise, menacée par la montée des coûts de l'énergie. Les enjeux économiques et sociaux sont majeurs pour la Tarentaise, dont l'activité industrielle est concentrée sur les deux sites de Tokai Cobex et Ugi'Ring à La Léchère. Plusieurs centaines d'emplois directs, existants ou potentiels, sont en jeu, outre les emplois indirects générés par les retombées économiques dans l'ensemble de la Tarentaise et outre l'impact sur la fourniture de métaux et produits stratégiques pour l'industrie française.

La solution au problème de coût de l'énergie passe par un investissement permettant de réaliser une conduite d'alimentation en gaz entre Albertville et La Léchère, soit environ 25 km, répondant en termes de distribution aux besoins cumulés des industriels qui s'établissent à 2.400 m³/h.

Cet équipement répondra aux normes permettant de délivrer dans l'avenir des énergies décarbonées : il s'inscrit dans la transition énergétique pour faire de la Tarentaise un territoire pilote pour un passage progressif au gaz « vert » et à l'hydrogène, enjeu important pour l'industrie régionale.

L'investissement envisagé à ce jour s'élève à un montant plafond de 11,2 M € HT sur la base des estimations des études réalisées par GRTGaz. Pour confirmer cette hypothèse, il convient de finaliser les études pour avoir notamment un coût précis des travaux. Le coût plafond de cette étude complémentaire s'élève à un montant maximum de 880.000 € HT, pour une durée de 6 mois maximum (rendu des études au 28 juin 2024 au plus tard).

Suite aux discussions menées avec l'Etat au niveau ministériel et préfectoral, il est envisagé que l'Etat, la Région, le Département et les communautés de communes Cœur de Tarentaise et Vallée d'Aigueblanche interviennent en financement de l'investissement prévu, sous forme de prise en charge des coûts de raccordement, principalement via le CPER, Contrat de Plan Etat-Région.

Les montants qui sont réunis aujourd'hui au titre du CPER sont principalement de 1 M€ pour l'Etat, 1,1 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 4 M€ pour le Département de la Savoie avec l'intervention de la SEM énergies renouvelables SDES, 1 M€ pour chacun des industriels Tokai Cobex et Ugi'Ring. Les communautés de communes et communes concernées pourraient intervenir à hauteur de 2 M€.

Il est proposé que les parties prenantes ci-dessus s'engagent dans le cadre d'un contrat de consortium, en partenariat public-privé, dans lequel les engagements seront pris à hauteur de l'apport de chacune d'entre elles, avec deux finalités :

- conduire et financer, pour une durée de 6 mois correspondant au 1^{er} semestre 2024 maximum, les études technico-commerciales à réaliser par GRTGaz, dans les limites de coût mentionnées afin de définir les caractéristiques précises des équipements à réaliser et de préciser le coût des travaux et leur plan de financement, le coût des études étant appelé à être intégré dans le coût global de l'investissement,
- mener à bien, pendant ce délai, l'élaboration d'une structure qui prendra en charge les coûts de raccordement au réseau, structure prévue pour prendre la forme d'une société d'économie mixte constituée entre les collectivités et les industriels concernés, et dont le projet sera soumis aux Parties prenantes d'ici le 28 juin 2024.

Il est demandé aux communautés de communes et communes concernées de prendre l'engagement, uniquement en cas d'arrêt du projet dans les 6 mois à venir, de couvrir une part du montant dû à GRTGaz pour les études qui auraient été réalisées, à savoir globalement 25 % du montant maximum des études estimées à 480 k€, soit pour l'ensemble des collectivités concernées, un montant de 120 k€ HT.

Vu le projet de « contrat de partenariat public-privé pour un consortium d'études »,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'engagement de la Communauté de communes de couvrir une part des études GRTGaz précitées, ceci uniquement en cas d'arrêt du projet dans les 6 mois à venir.

AUTORISE le Président à signer le « Contrat de partenariat public-privé pour un consortium d'études ».

PRECISE qu'en cas de poursuite du projet après le stade des études, la CCVA ne participera pas à plus d'un million d'euro sur les travaux d'aménagement.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
23			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDBITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,

André POINTET

